

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/C.5/32/96
13 décembre 1977
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-deuxième session
CINQUIEME COMMISSION
Points 100 et 35 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979

COOPERATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE

Incidences administratives et financières du projet de résolution
publié sous la cote A/C.1/32/L.40

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à
l'article 153 du règlement intérieur

1. A sa 50ème séance, le 1er décembre 1977, la Première Commission a adopté le projet de résolution publié sous la cote A/C.1/32/L.40. Elle était saisie d'un état des incidences financières dudit projet (A/C.1/32/L.41 et Corr.1).
2. Aux termes des paragraphes 1 et 14 du dispositif du projet de résolution publié sous la cote A/C.1/32/L.40, l'Assemblée générale approuverait le rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (A/32/20) et le programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, mentionné dans le paragraphe 54 dudit rapport, ainsi que dans les paragraphes 88 à 108 du rapport du Sous-Comité scientifique et technique (A/AC.105/195).
3. L'exécution du programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales proposé pour 1978, tel qu'il est exposé ci-dessous, aurait les incidences financières suivantes :

Séminaires/stages de formation (80 000 dollars)

1) Un stage international de formation sur les applications de la télé-détection aux ressources renouvelables, qui doit avoir lieu au siège de la FAO à Rome. Ce stage serait une continuation des deux premiers stages qui ont eu lieu en 1976 et en 1977 et il serait possible d'y accueillir jusqu'à 20 stagiaires. Ce programme serait organisé en coopération avec la FAO, l'UNESCO et les Etats membres qui seraient disposés à offrir une assistance pour l'organisation du stage. Les questions traitées seraient choisies en fonction des problèmes qui intéressent particulièrement les pays en développement, et la formation serait axée sur les progrès réalisés dans le domaine des applications et sur les résultats obtenus.

2) Un séminaire de formation sur les applications de la télédétection, consacré plus particulièrement à l'agriculture, à la sylviculture, à l'utilisation des sols ainsi qu'à la cartographie et à l'étude des ressources naturelles de la terre, à l'intention des Etats membres de la région de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) qui doit avoir lieu dans un pays d'Afrique, éventuellement le Kenya ou la Tanzanie. Ce programme serait organisé par l'Organisation des Nations Unies avec l'assistance de la Suède et la coopération du PNUE et de la FAO. Vingt-cinq personnes environ venant de pays en développement pourraient y participer, les conférenciers seraient des experts venus de Suède et d'autres pays dotés des connaissances techniques et de l'expérience nécessaires.

3) Un stage de formation régionale sur les applications de la télédétection aux ressources renouvelables ou non, à l'intention des Etats membres relevant des régions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et de la Commission économique pour l'Asie occidentale (CEAO). L'Inde a fait savoir qu'elle était disposée à accueillir ce séminaire qui doit être organisé conjointement par le Département de l'espace et le Département des sciences et des techniques du Gouvernement indien. Il est prévu que 20 participants assisteront à ce séminaire.

4) Un séminaire de formation sur l'application des données de télédétection aux mesures de planification préalable et de secours à prendre pour faire face aux catastrophes. Il pourrait être organisé par l'Organisation des Nations Unies en coopération avec le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe et avoir lieu au Brésil à l'intention des Etats membres de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL). On compte que 25 participants venant de pays en développement assisteront à ce séminaire.

5) Un stage de formation organisé conjointement par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) sur l'interprétation, l'analyse et les utilisations, dans les régions tropicales, des données fournies par les satellites météorologiques à l'intention des Etats membres de la région de la CESAP. Ce programme est une continuation des stages analogues qui ont eu lieu à Mexico, en 1972, pour les pays d'Amérique latine, et à Nairobi, en 1975, pour les pays africains. Le Japon a fait savoir qu'il serait disposé à accueillir ce séminaire de formation. Vingt-cinq participants environ pourront être retenus et recevoir une formation qui leur sera dispensée par une équipe d'experts internationaux, venus éventuellement du Japon, de l'Agence spatiale européenne, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et des Etats-Unis d'Amérique.

Instructeurs et matériel (6 000 dollars)

6) Des spécialistes des techniques d'application spatiales seraient retenus en tant qu'instructeurs pour la durée des séminaires et des stages de formation ainsi que pour élaborer le matériel de formation nécessaire. On propose d'obtenir les services de deux experts pour le séminaire de formation qui doit avoir lieu en Afrique pour la région de la CEA, de deux experts pour le séminaire de formation qui doit avoir lieu en Amérique latine pour la région de la CEPAL et de deux experts pour le stage de formation météorologique qui doit avoir lieu dans la région de la CESAP.

Frais de voyage (24 000 dollars)

7) Participation de l'expert et du personnel de la Section des applications des techniques spatiales de la Division de l'espace extra-atmosphérique aux programmes susmentionnés ainsi que pour assister aux réunions et aux conférences internationales et se rendre dans certains pays afin d'organiser les programmes futurs.

4. Sur la base de ce programme de travail, l'adoption du projet de résolution publié sous la cote A/C.1/32/L.40 entraînerait des dépenses totales estimées à 110 000 dollars pour 1978, dont 80 000 dollars pour des bourses, 6 000 dollars pour d'autres subventions et 24 000 dollars pour les frais de voyage. Etant donné qu'un montant de 197 100 dollars concernant le programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales a été inscrit au chapitre 20 f) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979, il ne serait pas nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires.
